

## Réunion projet solaire citoyen à Lescar – Mairie de Lescar le 29 mai 2024

Présents pour l'Association LESC : Régine et Jean-Yves Frouté, Michel Bonis

Représentants de la Mairie de Lescar : Excusée, Madame la Maire Valérie Revel.

Présents : Jean-Michel Baleix (1<sup>er</sup> adjoint), Jean-Claude Sétier (adjoint en charge des travaux, de l'entretien des espaces publics et de la transition écologique), Hélène Buhler (responsable service urbanisme) et Evan Le Boulaire (chef de projet transition énergétique).

A l'issue de la présentation de JY Frouté (transmise par mail le 28/05/2024), il est convenu que la réponse négative de SCC/AXA annihile tout espoir de développer un projet citoyen sur leur terrain.

Le "terrain Eyraçaigne" est également écarté car comme le précise JM Baleix, outre le coût que pourrait demander le propriétaire, la modification du PLUi serait très compliquée.

L'association LESC et les représentants de la municipalité réitèrent cependant leur volonté commune de faire aboutir un/des projets citoyens sur le territoire de Lescar.

L'inventaire rapide qui a été mené permet d'identifier de nouveaux sites possibles, cette fois, sur des propriétés communales:

1. La parcelle communale AM 1049 (UY), bande étroite de terrain située entre la voie ferrée et l'avenue de Pau, avec une superficie de 2699m<sup>2</sup>, pourrait être mise à disposition pour héberger un projet photovoltaïque au sol. Une distance de retrait de 2m par rapport à la voie ferrée serait à respecter. Le sujet de la sécurité incendie serait aussi à étudier.
2. Plusieurs toitures de bâtiments municipaux pourraient également être mises à disposition. La priorité pourrait être sur les toitures des écoles communales de Victor Hugo (refaites il y a 4 ans) et du Laou (récemment refaites). Les complexes sportifs Victor Hugo (toit non refait) et Désiré Garain (partie plate, d'où nécessité d'une étude d'étanchéité) constituent des options, mais sans doute plus difficiles et coûteuses.

Pour les projets sur toiture, et surtout les bâtiments recevant du public, une étude technique de la capacité de la structure à supporter une installation photovoltaïque sera nécessaire. La Mairie dispose d'un contrat-cadre avec Veritas pour de telles études.

3. La possibilité de panneaux sur ombrière a été évoquée, sans être pour l'instant une priorité, sur le parking du Laou (petite surface d'environ 900m<sup>2</sup>).

Pour mémoire, ont été écartées les autres propriétés communales suivantes :

- toits du centre technique municipal, de la piscine et du complexe des tennis sur lesquels la Mairie envisage ses propres projets.
- l'école Paul Fort dont les pentes des toits sont orientées Nord, le gymnase Paul Fort dont le toit en mauvais état doit attendre une rénovation.
- le parking de la piscine qui doit être repensé avec la proximité de la Calandreta et pourrait faire l'objet d'un projet de la Mairie.

Nous sommes informés d'un projet sur ombrière d'Emmaüs sur leur parking privé. Il faudrait contacter le Directeur d'Emmaüs Lescar pour cela.

En conclusion, il a été convenu que:

1. l'association LESC va rapidement investiguer le potentiel de ces différents sites pour le développement d'un projet solaire citoyen.
2. Hélène Buhler apportera son support pour les aspects administratifs relatifs au terrain,
3. Evan Le Boulaire transmettra les données récupérées sur les toitures candidates,
4. Jean-Michel Baleix apportera son support pour les aspects bâtiments. En particulier un contact chez Veritas pour étude de structure serait souhaité.
5. L'objectif pour le LESC est de disposer d'un objectif réaliste de réalisation qui puisse être présenté lors du forum du 19 octobre 2024.
6. L'association LESC documente la possibilité que la Région participe financièrement à l'étude structurelle des bâtiments envisagés.